

TritoutMob 9 février 07

1 présents

Jean-Noël Maillard	Caritas,	jean-noel.maillard@caritas-jura.ch		
Jean-Robert Dobler,	Caritas,	jrdobler@yahoo.fr		
Bernard Prétot,	Caritas,	bernard.pretot@caritas-jura.ch	032 421 35 71	
Pierre Zimmermann,	Caritas,	monterox@caritas-jura.ch		
André Gaudreau,	RCJU; OEPN,	andre.gaudreau@jura.ch		
Louis-J. Fleury	PVT,	provalterbi@bluewin.ch	079 270 27 37	
Joël Maitin	AMVT, président et délégué de l'AMVT,	maitin.joel@bluewin.ch	078 774 74 72	
Excusés				
Joseph Zmoos,	Commune Montsevelier, conseil,	josephzmoos@bluewin.ch		
Roberto Segalla,	assoc. environnement,	robseg@bluewin.ch	032 4207500	
Jean-Baptiste Maître,		jbmaître@bluewin.ch		
Michel Marquis,	Commune Mervelier,	micharm@bluewin.ch		

Denis Bourquard, consultant technique pour bennes et véhicules, est informé, il viendra selon les sujets, sur invitation Denis Bourquard, carrosserie.bourquard@econophone.ch

1.1 Jean-Noël Maillard assume la présidence

Louis-J. Fleury assume prise de note, envoi par courriel et pose sur site PVT

2 séance précédente

Notes et documents envoyés aux participants. Attention au codage des documents, problèmes de lecture JNM et BP.

En cas de difficulté avertir immédiatement LJFy. Les documents sont envoyés en PDF, format reconnu par tous les systèmes.

2.1 statistique OEPN

Rapport très riche basé sur les données 2004. La version 2006 est en cours de réalisation. Document à usage interne pour l'instant.

2.2 programme de calcul des quantités de déchets

Fourni par JR Dobler sous forme de tableur. A voir dans une prochaine séance.

3 ordre du jour

3.1 reprendre les documents, définir le concept et la philosophie de TritoutMobile

3.2 informations sur les dispositions CH et JU

3.3 rappeler ce qu'on souhaite faire avec les déchets / sensibiliser

3.4 calendrier, prochaine séance

21 mars 17-19h Centre comm Vicques

4 reprendre l'ensemble des documents

définir le concept, la philosophie de TritMob

départ par Caritas : inspiration par les traitement des déchets à Zoug

4.1 questions sur les documents ?

Situation éclaircie mais préciser le concept :

le définir par écrit en montrant ce qui existe et en créant des complémentarités et pas des doublons

par exemple :

- retour au vendeur des appareils périmés
- favoriser le retour des emballages
- prendre contact avec les magasins pour construire une collaboration positive, si reprise des déchets par TriMob, négocier une participation
- avoir une attitude ouverte, prendre les déchets mais signaler les retours au vendeur
- reprendre philosophie du SEOD, partenaire incontournable pour les déchets incinérables (tous les autres produits peuvent être valorisés)
- prévoir une offre de récupération identique dans tous les villages

4.2 récupération et valorisation des déchets

4.2.1 déchets incinérables et vendeurs

les grands magasins ne retournent pas les incinérables au SEOD.

Demander une intervention cantonale, si le SEOD craint une diminution des incinérables, faire appliquer les dispositions légales plutôt que freiner le tri

4.2.2 pour Tritout : attention aux déchets urbains incinérables

ce qui est ramassé par les poubelles

4.2.2.1 pour tous les autres déchets, récupération possible

particulièrement les déchets encombrants

- 4.2.2.1.1 bois
- 4.2.2.1.2 métaux
- 4.2.2.1.3 éléments techniques
- 4.2.2.1.4 etc

4.2.3 voir dans les récupérations les déchets valorisables

4.2.3.1 piles ...

4.2.3.2 déterminer ce qui est productif pour TriMob

4.2.4 reprise des appareils

taxe payée à l'achat.

Les commerces assurent la prestation avec Swico ou une autre institution

le système fonctionne, les frais sont réglés

4.2.5 négociation avec les vendeurs

4.2.6 produits phytosanitaires

4.2.6.1 engrais, etc / les magasins ont l'obligation de reprendre les soldes

4.2.6.2 le canton a 3 centres régionaux pour récupérer et éliminer les déchets spéciaux

4.2.6.2.1 à Delémont : Cendres et Déchets, Zone industrielle, rue St Henri, 2 032 423 16 62, 16 à 18h, jours de foire, gratuit

4.2.6.2.2 <http://www.forumdechets.ch/themes/archivesFD/themes/FD/2000/FD32F.htm>

4.2.6.2.3

www.jura.ch/acju/Departements/DEE/EPN/Documents/Dechets/Dechets_menagers/PDF/Horaires-DMS.pdf

4.2.6.3 **possibilité pour les communes de mettre une place à disposition**

mais attention aux risques : pollution, explosion, intoxication

4.2.6.4 **faut-il prévoir une récupération des phytosanitaires à TriMob ?**

4.3 statut juridique de TriMob

4.3.1 **une institution régionale, avec un partenariat de toutes les communes ?**

4.3.2 **une institution communale, à laquelle se raccordent des communes clientes ?**

4.3.3 **organisation en synergie avec le SEOD**

4.3.3.1 TriMob un projet-pilote à tester en vue d'une généralisation

4.3.4 **Caritas Jura en assure la gestion**

4.3.4.1 subvention cantonale

4.3.4.2 programme d'insertion

4.3.5 **position de Vicques :**

4.3.5.1 Tritout appartient à Vicques

4.3.5.2 TriMob est un sous-produit

si une commune a adhéré, pas de problème,
si pas d'adhésion, négocier les retours de marchandises

4.3.5.3 **accord pour aller vers une entreprise sociale**

4.3.6 **prévoir un développement en deux phases ?**

4.3.6.1 **1. communes clientes de Vicques**

4.3.6.2 **2. communes partenaires dans un ensemble à définir, syndicat ou autre**

4.3.7 **développement du SEOD**

horizon 15-20 ans, le SEOD gèrera les déchetteries du canton, donnera des mandats de gestion

l'Ajoie à terme deviendra membre du SEOD

considérer que dans les dispositions légales actuelles, le SEOD a pour mission de régler les tâches de Tritout et TriMob, voir article 2

pour l'instant, les fonds accumulés proviennent du dépôt à Boécourt, les bénéfices ne peuvent pas légalement servir à d'autres fins

les dispositions cantonales prévoient une autre gestion, il faudra régler la question des bénéfices auparavant

le SEOD n'applique pas actuellement l'article 2 : valorisation de déchets

Article 2

Le syndicat a pour tâches d'éliminer les déchets urbains et autres déchets de la région.

Par élimination, on entend la valorisation des déchets ou leur stockage définitif, ainsi que les étapes préalables que sont la collecte, le transport, le stockage provisoire et le traitement.

Par traitement, on entend toute modification physique, biologique ou chimique des déchets.

1. Il s'acquitte en particulier des obligations suivantes:

1.1 organisation du ramassage, du chargement et du transport des déchets urbains à l'usine d'incinération de Cridor SA à La Chaux-de-Fonds, ainsi que la facturation et perception des taxes et émoluments couvrant les besoins financiers du Syndicat;

1.2 dès le 1er janvier 2000, le SEOD est client de Cridor SA avec possibilité de devenir actionnaire en tout temps mais obligatoirement dès le 1er janvier 2010;

1.3 exploitation du site de la Courte-Queue jusqu'à sa fermeture notamment pour tous les autres déchets, selon les dispositions légales en vigueur, en accord avec les communes bourgeoise et municipale de Boécourt, ainsi qu'avec les partenaires.

2. Le syndicat favorise le tri, la valorisation des déchets urbains et autres déchets, ainsi que le compostage.

3. Le syndicat gère le centre de ramassage des déchets carnés.

peut-il porter une zone projet pilote TriMob ? Ceci éviterait de créer une nouvelle institution, un nouveau syndicat

le SEOD peut fonctionner comme banque du projet TritoutMobile

postulat 247 SMAître : groupe de travail pour créer des déchetteries régionales

travail identique à TriMob sur le plan cantonal, déchetteries prévues en fixe
sollicitation de partenaires : Caritas et Vicques

4.4 à qui appartient le concept Tritout ?

À Caritas, le terme est exportable

La première mise en oeuvre de Tritout est la déchetterie de Vicques

Caritas peut proposer aux communes un service Tritout mobile

4.5 Philosophie

Ces points serviront de base de discussion avec le SEOD

Tritout mobile, principes de base

- **Se baser sur le développement durable**
- **Assurer la protection de l'environnement**
- **Développer une entreprise sociale sous l'égide du concept Tritout de Caritas**
- **Revaloriser les déchets de manière performante**
- **Coopérer avec le SEOD qui peut soutenir le projet TriMob Val Terbi, en tant que projet pilote**

pas nécessaire de créer un nouveau syndicat ou autre organisme

un sous-ensemble du SEOD avec une part d'autonomie

contrat de prestation entre SEOD et Caritas, appliqué à la région Val Terbi

une initiative de Caritas Jura

- **Construire un projet-pilote sur le VT**
 - qui soit reproductible, exportable**
 - qui s'inscrit dans les futures dispositions cantonales en tant que projet régional, voire cantonal.**
 - qui s'inscrive en adéquation avec les tâches et le rôle du SEOD, cf art. 2**
 - SEOD : membre de AJD Arc jurassien déchets, SA, avec SEOD, CRIDOR, CELTOR, mise à disposition possible de M. Ermatinger
 - **Tenir compte dans une optique de coopération régionale,**
 - de l'équilibre entre les communes du Val Terbi**
 - des relations entre Vicques et les autres communes du Val Terbi**
-

Remarques :

informer les absents sur le consensus

demander aux communes leurs remarques avant invitation au SEOD

5 documents et archives

5.1 zone réservée avec accès codé

sur le site PVT/tritout, à voir avec Roberto Segalla

6 prochaine séance

21 mars, centre communal Vicques, 17h à 19h

- **information aux absents**
- **inviter le SEOD : buts, information et projets**
 - inviter Roland Jecker et Claude Gorrara
 - Jean-Baptiste Maître, membre du groupe de travail, fait partie du comité
- **reprendre les points non-traités**
 - informations sur les dispositions CH et JU**
 - rappeler ce qu'on souhaite faire avec les déchets / sensibiliser**
 - exemple des visites de classes, des opérations coup de balai
- **calendrier à définir**